

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 558 - 23 novembre 2020

Éditorial

Produits hydro-alcooliques : Pas de nouvelles, mauvaises nouvelles !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie



Par un communiqué⁽¹⁾ daté du 18 novembre, la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) a dressé un point d'étape des contrôles menés sur les gels et les solutions hydro-alcooliques en France.

Cette Direction a lancé un plan de prélèvements et de contrôle de ces produits alcooliques à travers l'Hexagone suite à la publication, en juin dernier, d'un avis émanant de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses/France). Cet avis concerne les critères d'efficacité des désinfectants hydro-alcooliques.

La DGCCRF indique dans son communiqué qu'elle s'est intéressée en particulier à la concentration en alcool des solutions et gels hydro-alcooliques. Celle-ci doit être au moins de 60 degrés

d'après l'avis émis par l'Anses. Toujours d'après le même communiqué, les enquêteurs de la DGCCRF ont ciblé des produits «pour lesquels les analyses sont les plus susceptibles de révéler des dangers (notamment du fait d'incohérences liées à leur emballage, à leur étiquetage ou à leur présentation) dans le cadre de contrôles plus larges portant sur l'étiquetage de ces produits».

C'est ainsi que sur 180 prélèvements effectués le 12 novembre, 162 ont été analysés par le service commun des laboratoires de la DGCCRF et de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Parmi ces derniers, 38% des produits ont été déclarés «non conformes», et 35% «non conformes et dangereux».

Quelque 21 produits, soit 13% des

produits analysés, ont été qualifiés de non conformes et dangereux du fait d'une teneur en alcool insuffisante, et 36 produits, soit 22%, ont un «étiquetage minimisant les dangers présentés par ces produits (principalement le danger de leur inflammabilité)».

61 produits (38%) ont été également jugés non conformes en raison d'un étiquetage «incomplet ou incorrect».

Les produits identifiés par les enquêteurs «font l'objet de suites appropriées, notamment de mesures de retrait et/ou de rappel».

Cette situation inquiétante, qui sévit dans des pays comme la France, ne peut que nous interpeller au sujet des produits hydro-alcooliques et particulièrement ceux vendus au Maroc en dehors du circuit légal de distribution.

REVUE de presse

Après la phase de pénurie que ces biocides ont connue au début de la pandémie, le ministère de la Santé a diffusé, dès le 17 mars 2020, la décision ministérielle(2) n° 79 DMP/00. Laquelle décision a défini qui a le droit de les préparer, comment les préparer et comment obtenir une autorisation pour pouvoir en préparer.

Le prix de vente a été fixé par l'arrêté n° 986.20 du 16 mars 2020 émanant du ministère de l'Économie et des Finances.

L'article 4 de cette décision ministérielle indique que la distribution de ces produits hydro-alcooliques destinés à l'hygiène humaine doit s'effectuer dans le strict respect du circuit pharma-

ceutique tel qu'il est défini par la loi 17-04 portant Code du médicament et de la pharmacie.

Force est de constater que malgré un maillage exceptionnel des pharmacies, ces produits sont vendus en dehors du circuit pharmaceutique et ça ne semble déranger personne.

Aussi et eu égard à certains dépassements qui ne sont un secret pour personne, on ose espérer que les «services compétents» auxquels fait référence l'article 6 de la décision ministérielle n° 79 DMP/00 multiplient

les contrôles afin de constater les cas d'infraction et engager, si besoin est, les poursuites nécessaires qui s'imposent. Faute de quoi, ces biocides de qualité douteuse et dont l'étiquetage est pour le moins approximatif, continueront à être vendus par des commerçants qui n'ont aucune idée sur ce que c'est un circuit légal de distribution de produits pharmaceutiques !

Source :

1 Lien ::

2 : Lien



REVUE de presse

La FDA autorise une procédure fast track au rilzabrutinib dans la prise en charge de thrombocytopénie immune

Le géant Français Sanofi vient d'affirmer que la Food and Drug Administration (FDA) a accordé une procédure accélérée au rilzabrutinib.

Le rilzabrutinib est un inhibiteur expérimental de la tyrosine kinase de Bruton (BTK) par voie orale. Dès qu'il décroche son AMM, il deviendra le chef de file des inhibiteurs de la BTK indiqué dans la prise en charge de la thrombocytopénie immune.

Fort du résultat d'une étude de phase I/2, Sanofi lance une étude de phase III pour évaluer l'apport du rilzabrutinib dans le traitement de la thrombocytopénie immune, sachant que le rilzabrutinib jouit du statut de médicament orphelin qui lui a été accordé par la FDA dès 2018.

La procédure accélérée a pour objectif de faciliter le développement et d'accélérer l'examen de médicaments expérimentaux ayant le potentiel de répondre à des besoins médicaux insatisfaits et de traiter des maladies graves ou potentiellement mortelles. C'est le cas de la thrombocytopénie immune qui se caractérise par une diminution de la survie des plaquettes et une perturbation de la production plaquettaire entraînant une thrombocytopénie. Cette chute du taux des plaquettes s'accompagne de saignements et affecte la qualité de vie des patients. En cas d'impossibilité de traiter ces patients par une corticothérapie, les médecins se trouvent devant une impasse thérapeutique.

Source : Sanofi

Delpharm produira en France le vaccin anti-Covid-19 développé par Pfizer et BioNTech

Le groupe français de sous-traitance pharmaceutique Delpharm a affirmé, le 18 novembre, qu'il va commencer à produire une partie des doses du vaccin anti-Covid-19 développé par Pfizer et BioNTech.

Cette production, qui va démarrer le mois d'avril prochain, aura lieu au sein du site de Delpharm de Saint-Rémy-sur-Avre (Normandie). Plusieurs dizaines de millions de doses sortiront de cette unité de production.

«C'est une fierté pour Delpharm d'être la première société sélectionnée pour produire en France ce vaccin», a indiqué Stéphane Lepeu, directeur général délégué du fabricant français Delpharm.

Le groupe Delpharm emploie 4.700 personnes et revendique la fabrication de 900 millions de boîtes de médicaments par an. Quant à son chiffre d'affaires, il est estimé à 800 millions d'euros.

Source : <https://www.lci.fr>



États-Unis : Le nombre de cas positifs inquiète les autorités sanitaires et Pfizer a lancé un programme pilote de livraison du vaccin anti-Covid-19 dans quatre États.

La situation sanitaire aux États-Unis s'aggrave de jour en jour et le nombre de décès cumulés par la Covid-19 a dépassé les 250.000.



Pour faire face à cette situation alarmante, les autorités locales ont imposé de nouvelles restrictions, notamment l'obligation de porter des masques et la fermeture des restaurants et des bars.

Il est à noter que la FDA a délivré une autorisation d'utilisation d'urgence pour le premier auto-test de diagnostic rapide Covid-19.

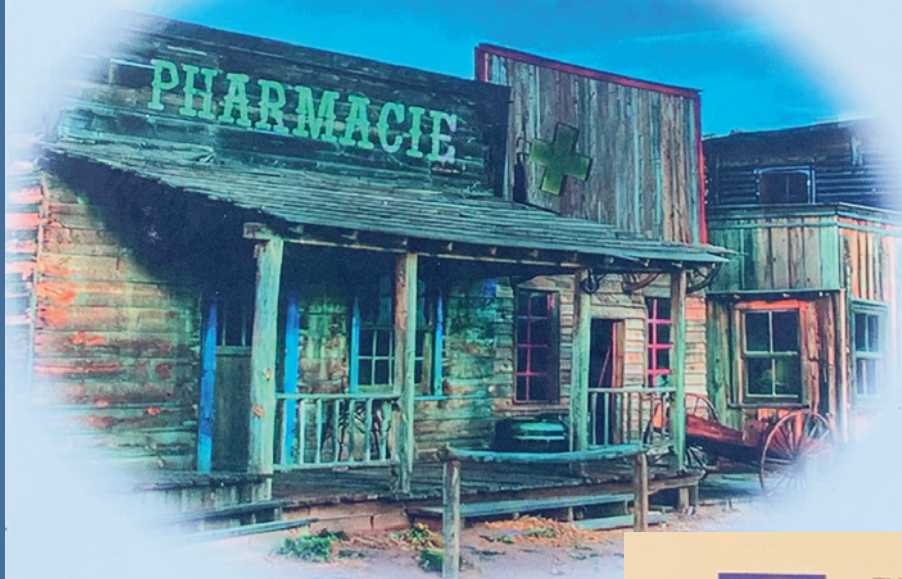
De son côté, le géant américain Pfizer, qui vient d'annoncer que le vaccin qu'il a développé en partenariat avec la biotech allemande BioNTech procure un taux de protection de 95%, vient de lancer un programme pilote de livraison dans quatre États américains pour son vaccin Covid-19.

Source : Univadis

Nouveau

Mohammed Jamal ZNIBER

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PHARMACIE AU MAROC



ZNIBER Mohammed Jamal est né à Salé le 16 novembre 1946. Diplômé de la faculté de pharmacie de Strasbourg, il exerce la pharmacie d'officine depuis 1975.

Il a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les organismes professionnels au Maroc de 1975 à 1993 (Président et Secrétaire-général de la Chambre Syndicale de Rabat-Salé, membre du conseil régional des pharmaciens d'officine du nord, trésorier et secrétaire-général de la Fédération nationale des syndicats des pharmaciens du Maroc).

Il a également été administrateur à la société de distribution Sophacentre et à Promopharm.

Après avoir quitté toutes ces instances professionnelles il a occupé le poste de rédacteur en chef du journal L'Officiel. Il a publié « Une vie de pharmacien en 2001 » puis coécrit, avec Rachid Es-semmar, « Où va la pharmacie, au Maroc? », paru en 2010.

* * *

«Textes de loi désuets, marché étriqué, monopole entamé, démographie professionnelle galopante, conflits intestinaux..., la profession officinale traverse une période critique de son histoire. Témoignant par sa propre vie de ces bouleversements, un pharmacien s'interroge sur le devenir de cette profession dans le contexte actuel de crise des valeurs de la société marocaine».

Prix : 70 dh



C77 - Imp. El Mansour Al Joudi, Rabat 2010

Bureau SOMIPEV

Président d'honneur : A. El Malki-Tazi
 Président : M. Boukrouaoui
 Vice-président : M. Hida
 Vice-président adjoint : S. Bencheikroun
 Secrétaire général : A. Zineddine
 Secrétaire général adjoint : L. Karbouli
 Trésorier : K. Zerouali
 Trésorier adjoint : A.A. Boufifa
 Assesseurs : A. Barkia, N. Benajiba, N. Dini,
 M. El Azami El Idrioui, N. El Hafidi, S. Zouhair

Coordinateurs des groupes de travail

Méningites : A. Oulmaati
 Pneumonie : A. Zineddine
 Infections urinaires : M. Hida
 Déficits immunitaires : F. Aïal
 Infections gastro-intestinales et microbiote : M. Hida
 VIH/Sida : S. Bencheikroun
 Tuberculose : M. Boukrouaoui
 Vaccination : A. Abid
 Antibiothérapie : N. Soraa
 Infections néonatales : A. Bouharou
 Laboratoire : N. El Mdaghli
 Infections ostéo-articulaires : M. Mahmoud



8^{ème} Congrès VIRTUEL

du 27 au 29 Novembre 2020

- Infectiologie
- Antibiothérapie
- Vaccinologie
- Nutrition
- Résultats des observatoires



ONDE
OBSERVATOIRE NATIONAL
DES DROITS DE L'ENFANT

- Conférences
- Ateliers
- Posters

Contact congrès

M. Boukrouaoui :
 GSM : +212 (0) 670 099 114
 e-mail : mboukrouaoui@gmail.com

Pour participer
 au Congrès,
 accédez au site :

www.somipev.ma

www.somipev.ma

Programme scientifique

Vendredi 27 Novembre 2020, après-midi

- 16h15** Ouverture du congrès, A. Malki Tazi (Présidente d'honneur)
 et Hommage au Professeur J. Najib
 Président : A. Abid (Casablanca)
 Modérateurs : K. Zerouali (Casablanca), A. Bouharou (Fès)
- 16h40-17h00** Comment la vaccination peut prévenir la résistance aux
 antibiotiques, M. Boukrouaoui (Marrakech) et A. Abid (Casablanca)
- 17h00-17h25** Prise en charge des pneumonies de l'enfant, A. Gervais (Genève)
- 17h25-17h35** Observatoire des méningites, A. Oulmaati (Tanger)
- 17h35-18h00** Discussion
- 18h00-18h25** Infections cutanées : Aspects cliniques et thérapeutiques, M. Larrot
 (Paris)
- 18h25-18h40** Discussion
- 18h45-19h40** Varicelle, Modérateur : C. Olivier (Paris)
 18h45-19h00 Enquête Marocaine multicentrique, M. Hida (Fès)
 19h00-19h20 Prévention de la varicelle, M. Boukrouaoui (Marrakech)
- 19h45-20h30** Oligosaccharides du lait maternel
 Modérateur : A. Aboussad (Marrakech), Orateur : A. Abkari (Casablanca)



Samedi 28 Novembre 2020, matin

- Présidente : J. Raymond (Paris)
 Modérateurs : M. Mahmoud (Fès), A. Zineddine (Casablanca) et Z. Joudadi
 (Casablanca)
- 9h00-10h05** Antibiotiques et antibio-résistance
 9h00-9h20 BMR en néonatalogie, F.M.R. Maoulainine, N. Soraa (Marrakech), K. Zerouali et
 M. Chemsi (Casablanca)
 9h20-9h45 Actualités sur les nouveaux antibiotiques, R. Cohen (Créteil)
 9h45-10h05 Discussion
 10h05-10h20 Pause et visite des stands
- 10h20-11h30** Urgences en infectiologie pédiatrique
 10h20-10h45 Fièvre aux urgences, H. Hass (Nice)
 10h45-11h10 Tests rapides aux urgences, A. Martinot (Lille)
 11h10-11h30 Discussion
- 11h30-12h15** Vaccination des enfants à risque, C. Olivier (Paris)
- 12h30-14h30** Pause-déjeuner et visite des stands virtuels



Samedi 28 Novembre 2020, après-midi :

- Président : D. Gendrel (Paris)
 Modérateurs : R. Cohen (Créteil), A.A. Boufifa (Casablanca), S. Bencheikroun
 (Rabat) et N. Benajiba (Dujda)
- 14h30-16h20** Infectiologie
 14h30-14h55 Apport des nouvelles technologies dans le diagnostic étiologique
 des infections respiratoires aiguës basses de l'enfant, S. Zouhair (Marrakech)
 14h55-15h20 La Tuberculose latente, C. Delacourt (Paris)
 15h20-15h40 Discussion
 15h40-16h05 Les encéphalites post-infectieuses et auto-immunes, K. Delva (Paris)
 16h05-16h20 Discussion
- 16h20-16h35** Pause et visite des stands
- 16h35-17h50** Vaccinologie
 16h35-17h00 Actualités vaccinales, J. Gaudelus (Paris)
 17h00-17h30 Grippe
 17h00-17h15 Vaccination anti-grippale en pratique, A. Abid (Casablanca) 
 17h15-17h35 Analyse de l'efficacité du quadrivalent, E. Grimpel (Paris)
 17h35-17h50 Discussion
- 17h45** Hommage au Professeur Najib Jilali
- 17h55** Prix meilleurs posters
 Présidente : A. Malki (Rabat)
 Modérateurs : A. Bouharou (Fès), W. Gueddari (Casablanca), I. Khalifa (Nouakchott)

Dimanche 29 Novembre 2020, matin

- 9h00-10h45** Atelier 1 : Comment faciliter l'antibiogramme aux praticiens
 Animateurs : N. Soraa (Marrakech), K. Zerouali (Casablanca) et J. Raymond (Paris)
 et Modérateur : N. Elmdaghri (Casablanca)
- 11h00-12h30** Atelier 2 : La Covid de l'enfant
 Animateurs : A.A. Boufifa (Casablanca) et N. Dini (Casablanca)
 Modérateur : C. Mahraoui (Rabat)